



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Affectation du résultat 2014 - Budget Principal**

DE20150511\_5

Conseil municipal du 11 mai 2015

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le  
Affichée le 13 mai 2015

13 MAI 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Affectation du résultat 2014 - Budget Principal

Finances/budget et achats  
id : 927

Conseil municipal  
11 mai 2015

5

Rapporteur : Vincent YOU

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif que vous venez d'adopter fait apparaître les résultats suivants :

#### 1 Résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	75 720 083,89 €
Recettes de fonctionnement	81 732 384,43 €
Excédent de fonctionnement	+ 6 012 300,54 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 472 037,87 €
Résultat de fonctionnement à affecter	+ 6 484 338,41 €

#### 2 Résultat d'investissement :

Dépenses d'investissement	22 739 570,16 €
Recettes d'investissement	29 977 388,75 €
Excédent d'investissement	+ 7 237 818,59 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 10 153 774,63 €
Résultat d'investissement cumulé	- 2 915 956,04 €

#### 3 Restes à réaliser au 31 décembre 2014 :

Dépenses	10 438 203,85 €
Recettes	9 396 694,83 €
Solde	- 1 041 509,02 €

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à **3 957 465,06 euros**.

L'affectation suivante du résultat 2014 du budget principal vous est proposée :

**Article 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé 3.957.465,06 €

**Chapitre 002** (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté 2.526.873,35 €

**Chapitre 001** (dépenses)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2.915.956,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour

11 mai 2015

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



